

ON S'ABONNE :  
 A Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE,  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 16 fr.  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS :**  
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16  
**et se paie d'avance.**

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS  
 M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

**PRIX DES INSERTIONS :**  
**ANNONCES,**  
 25 centimes la ligne.  
**RÉCLAMES**  
 50 centimes la ligne.  
 Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.  
 Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.  
**L'ABONNEMENT**  
**se paie d'avance.**  
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.  
 Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des  
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo du  
 Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans  
 le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Cahors.

Cahors, le 2 Février 1867.

**BOURSE DE PARIS.**

	R <sup>te</sup> 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 31 janvier...	69 20	99 »
Du 1 <sup>er</sup> février...	69 15	99 »
Du 2.....	69 25	99 05

**BULLETIN**

Rarement l'impatience naturelle à notre caractère s'est mieux montrée qu'en ce moment, depuis la promulgation des décrets du 19 janvier, il n'est sorte de projets qui n'ait eu son jour de créance. Notre système financier lui-même a été remis en question, sinon en réalité, du moins par l'imagination du public, c'est là un tort et un tort grave, dont la première conséquence est de produire le manque de sécurité et de confiance. Il serait plus sage d'attendre la date si prochaine du 14 février, où le Gouvernement expliquera à la nation sa politique intérieure et extérieure.

Un fait indiscutable, c'est que les réformes récentes ont été inspirées par un esprit essentiellement libéral. L'Empereur veut élargir le cercle des libertés publiques, il ressort de tous les bruits qui circulent dans les régions officielles que S. M. a compris la nécessité d'écouter d'autres voix que celles appartenant au monde gouvernemental, ne fut-ce que pour s'éclairer mieux. Le symptôme est important ; car les réformes édictées par l'Empereur tirent leur plus grande valeur des circonstances qui les ont suggérées et non des changements de personne qui en sont la suite.

Le Constitutionnel dément positivement les bruits d'emprunt de changement dans la nature des impôts, etc., colportés dans les cercles financiers. Depuis quelques jours le gouvernement aurait seulement l'intention d'appliquer l'excédant des recettes à des dégrèvements d'impôts ou à des grands travaux d'utilité publique.

Il se répète que les attributions du sénat vont être augmentées. De même qu'autrefois la chambre des Pairs, il aurait à discuter et à voter les lois et pourrait exprimer des vœux au gouvernement au sujet des pétitions dont il aurait été saisi.

Rien n'est encore décidé pour la loi sur la presse ni pour le droit de réunion. Quant à celui-ci, on croit généralement qu'il sera restreint aux périodes électorales.

**FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT**  
 du 2 février 1867.

**BERTHE**

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M<sup>me</sup> LA C<sup>te</sup> HAHN-HAHN

TOME PREMIER

XIV.

« Assez ! Vous me transportez dans une sphère inconnue où je me considère comme un réprouvé, car ce n'est pas avec moi que vous y êtes. Que me sert donc de tenter de vous suivre ? »

Berthe ne le comprit pas. L'âme encore toute pleine de ses mélodies interrompues, elle dit tristement :

« C'est cela ! on est toujours troublé dans ces aspirations vers le Ciel ! Me voilà contrainte de rentrer dans les tortures du monde. »

Elle se leva, et, s'adressant à Achille, elle reprit : Il est heureux pourtant que les sentiments naturels, quand ils sont vrais et chaleureux, recèlent un lien qui réunit le mortels et le rapproche plus en une heure qu'ils ne se rapprochent d'ordinaire en un mois. Notre commune affliction pour nos frères  
 La reproduction est interdite.

Le parlement anglais s'ouvrira quelques jours avant les chambres françaises. On prête au gouvernement anglais l'intention d'ajourner la réforme électorale en ouvrant sur ce projet une grande enquête. Lord Hanley et Lord Derby diffèrent d'opinion, paraît-il, au sujet de la politique étrangère. Le premier voudrait que l'Angleterre persistât dans son attitude actuelle, presque complètement ; le second tendrait à reprendre le vieux système Tory qui cherchait au dehors une diversion aux agitations intérieures.

Le succès de la mission de M. Tonello dit le *Moniteur du soir*, produit en Italie une impression favorable, indice du progrès que les idées d'apaisement dans la péninsule. Les concessions de la cour de Florence en ce qui touche l'exéquatour et le serment des évêques ont fait disparaître les principales difficultés et il ne reste plus à régler que quelques détails secondaires. On pense que, dans le prochain consistoire, le Saint-Père sera en mesure de désigner les prélats mis à la tête des diocèses vacants honorés par le Pape d'un bienveillant accueil, l'envoyé du roi Victor Emmanuel n'a eu également qu'à se féliciter de ses rapports avec le cardinal Antonelli.

La partie religieuse de la mission de M. Tonello, est heureusement terminée ; il s'occupe actuellement des questions de l'ordre économique. Il vient d'obtenir du gouvernement romain la suppression des passe-ports pour les sujet italiens qui traversent le territoire pontifical sans s'y arrêter. Les personnes qui se proposent de séjourner sur ce territoire devront, comme par le passé, faire viser leur passe-port à la légation d'Espagne.

On nous écrit de Florence que le sénat a décidé la mise en accusation de l'amiral Persano, par 83 voix contre 48, sur le chef d'impéritie et de négligence.

Si l'on en croit certains bruits de bureaux, la nomination d'un représentant de la Grèce aux Etats-Unis ne serait pas vue d'un bon œil dans les sphères politiques. C'est le Général Kalergis, on le sait, qui se rend à Washington en qualité de ministre plénipotentiaire. Mais on se demande dans quel but le cabinet d'Athènes semble solliciter aussi l'ingérance des Etats-Unis dans les questions politiques de l'Europe où il n'a que faire, et dans lesquelles il ne peut apporter qu'un embarras de plus.

D'après des avis du Mexique, le général Ortega aurait été fait prisonnier par les troupes de Juarez.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

m'a fait trouver en vous un amis, me semble-t-il, et je vous remercie de toute mon âme de ne pas éprouver la moindre amertume à mon égard. »

Achille lui baisa la main sans mot dire. Il souffrait de voir qu'elle ne pouvait ou ne voulait absolument pas le comprendre. Et puis elle avait l'air si indiciblement bonne, elle inspirait tant de confiance, qu'il allait être entraîné sans doute, malgré lui, à la supplier à genoux de lui accorder son amour, sans la malencontreuse arrivée de M<sup>me</sup> d'Auvers, qui mit un terme à l'entretien.

« Maintenant je pars, dit Berthe à sa belle-sœur, quand elles furent seules. Ces événements me rappellent que la vie humaine ne tient qu'à un fil. Je retourne à Vaux faire mon testament. »

— Arrière ces pensées sombres, je t'en prie.  
 — Non ; je tiens à ce que toi-même, ta fille, mes frères et sœurs, vous tous en un mot, vous trouviez, sans chicane et sans tracas, ce qu'il vous appartient de recueillir respectivement, dans le cas où je mourrais.

— J'ai horreur de ces dispositions testamentaires, où l'être vivant se traite lui-même comme un cadavre !

— Moi, j'aime l'ordre en toute chose ; mais ne considère pas, je t'en prie, ces dispositions comme un pressentiment de ma mort. Je puis tout aussi bien me marier et avoir des enfants que mourir. . .

— Tu parles de mariage, d'enfants ? interrompit Charlotte toute surprise ; cela me fait plaisir.

— Qui connaît l'avenir ? Je ne sais même pas si ma liberté actuelle m'est chère ou bien à charge. Il faut que j'essaie de la vie et, avant tout, que je remplisse

**Dépêches télégraphiques.**

(Agence Havas.)

Constantinople, 30 janvier  
 Joseph Karan a quitté la Syrie pour aller s'établir en Algérie. Le gouvernement Français lui fait une pension.

La garde-noble du Sultan, formée de volontaires de tous les pays, a été dissoute. La pacification de Candie continue sans nouveaux troubles.

43 officiers Garibaldiens (sur 12) qui étaient restés à Candie ont capitulé. Les volontaires, récemment débarqués ont été dispersés avec une perte de 60 morts.

La nomination d'un pacha chrétien au poste du gouvernement de Candie est imminente.  
 L'Albinie est provisoirement sacrifiée.

Constantinople, 31 janvier.

Les bruits de la dissolution de la garde-noble du Sultan et d'une manifestation bruyante de femmes d'employés du palais Impérial sont complètement inexacts.

Florence, 30 janvier.

L'Italie dit que le prince Humbert, qui devait partir incessamment pour Vienne, a ajourné son voyage.

Le comte Barral est retourné à Berlin pour présenter au roi de Prusse ses lettres de rappel.

L'amiral Persano a été remis, ce matin, en liberté. Son procès commencera le 12 mars.

**L'EXPOSITION UNIVERSELLE**

Ainsi qu'on devait s'y attendre, sous un régime, où l'agriculture obtient une si large part dans les préoccupations du gouvernement et de la science, toutes les industries, toutes les branches, tous les arts qui se rattachent à la production agricole seront exceptionnellement représentés, mis en relief à l'Exposition de 1867. Un emplacement spécial, parfaitement approprié à cette destination, sera consacré à cette portion si essentielle du travail international, et l'île de Billancourt, située à deux kilomètres environ du Champ-de-Mars, est le lieu désigné. Des préparatifs s'y poursuivent sans relâche, afin que non-seulement les agronomes français, mais aussi ceux de tous les pays puissent mettre en pratique sur le terrain, les méthodes d'exploitation rurale qui leur sont particulières, et faciliter ainsi l'appréciation comparative des résultats obtenus par les divers instruments et machines en usage chez les différentes nations évidemment de tous ces essais, de ces expériences de l'examen approfondi de procédés multiples, convergeant vers le même but, surgira un enseignement universel de nature à donner une nouvelle impulsion au développement de cette science que

un devoir en tâchant de secourir Eugénie. Je me rends d'abord à Vaux, et de là chez elle.

— Garde-t'en pour l'amour de Dieu ! s'écria Charlotte. Aide-là, fais pour elle, pour son mari, et son enfant ce que tu veux, ce que tu peux ; mais ne te livre pas entièrement à elle. Tu connais si peu tes sœurs ! Mariées et séparées très-jeunes, vous ne vous êtes que peu ou point revues depuis lors. Si tu vas la trouver dans un moment si décisif, tu ne peux te faire d'avance une idée de l'importance des prétentions qu'elle affichera. . .

— C'est-à-dire, Charlotte, que je ne puis savoir jusqu'à quel point elle a besoin de mon secours, et voilà pourquoi je désire causer avec elle. Selon mes principes, je ne pouvais rien faire pour Anna. Je l'ai laissée tomber, parce qu'elle s'est laissée tomber elle-même. Mais Eugénie est victime de revers dont elle est innocente ; elle ne s'est point dégradée, elle n'a pas oublié ses devoirs. Comment hésiterais-je à lui tendre la main ! »

M<sup>me</sup> d'Auvers, la trouvant inébranlable, lui dit en soupirant : « Dieu veuille que tu ne regrettes jamais ta résolution ! »

Berthe se mit en route le soir-même, après avoir pris cordialement congé de sa belle-sœur.

Le lendemain matin, M<sup>me</sup> d'Auvers, tout abattue, dit à Achille : « Elle est partie ! »

— Non ! répliqua-t-il avec incrédulité, saisi d'une vive angoisse.

— Berthe est partie pour Vaux » répéta M<sup>me</sup> d'Auvers, comme s'il était besoin de s'exprimer plus clairement pour être mieux comprise.

Achille devint pâle à faire peur. La terre se dé-

les anciens appelaient à juste titre la mère nourricière de l'homme ?

On ne peut se faire, avant d'avoir visité Billancourt, une idée exacte de la variété et de l'immensité des dispositions prises pour réunir, sur ce point tous les éléments d'un programme de nature à satisfaire à toutes les exigences. Aussi les déposants y trouveront-ils, comme touristes et comme producteurs, toutes les facilités désirables. L'île de Billancourt, avec ses établissements publics, ses hôtels, ses restaurants, ses cafés, semblera un quartier de Paris, détaché de la métropole pour les besoins de la circonstance.

Pour extrait : A. Laytou.

**Revue des Journaux**

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. L. Boniface.

« Chaque fois qu'un changement important se produit, soit dans nos institutions, soit dans les hommes qui les appliquent, on peut s'attendre à voir naître aussitôt une multitude de conjectures sans fondement et de rumeurs purement imaginaires. Il semble que ce soit pour certains esprits un besoin d'aller au-delà de ce qui est, et d'ajouter à la vérité pure et simple toute une série d'idées et de projets de leur invention. On s'imposerait une tâche longue et fastidieuse, si l'on voulait arrêter au passage et relever en détail ces nombreuses assertions inexacts ou absolument fausses qui se croisent dans tous les sens. Il en est cependant qu'il ne faut pas tout à fait négliger : ce sont celles qui touchent à des intérêts réels et qui peuvent jeter le trouble dans les affaires. »

« Ainsi un journal du soir, *La Presse*, prenant au sérieux toutes ces rumeurs, fait une charge à fond contre de prétendus projets d'emprunt, et, après avoir réussi à s'effrayer, pousse un véritable cri d'alarme. »

« Or, comment *La Presse* n'a-t-elle pas vu qu'en parlant ainsi, elle créait elle-même les inquiétudes dont elle prend prétexte pour faire tout un cours d'économie politique ? Elle prétend ignorer « ce qu'il y a de fondé dans ces bruits » et cette ignorance qu'elle avoue ingénument ne l'empêche pas de propager ces mêmes bruits, de les considérer comme exacts et de voir dans le projet qu'ils annoncent un péril imminent pour l'Etat ? »

« N'en finira-t-on pas, en France, avec cette singulière manie de s'écrier contre des moulins à vent ? »

robait sous ses pieds ; un voile lui tombait sur les yeux. Il était debout en face de Charlotte et appuyé contre une jardinière. Il ne répondit pas.

Elle le regarda avec surprise d'abord, puis avec compassion. Elle se leva, lui avança un siège, et dit, se parlant à elle-même plutôt qu'à Achille :

« Elle avait donc raison, et c'est sans doute pour cela qu'elle est partie. »

— Pourquoi ? demanda machinalement Ducrozet.

— Parce qu'elle devinait ce que je vois.

— Pardon, madame, répondit-il, revenant peu à peu à lui : elle ne devinait rien qui me concerne, elle ne pouvait rien deviner. Croyez-moi, je ne suis pour rien dans ses résolutions.

— Vous ne savez pas. Elle a l'œil pénétrant. Il se peut qu'elle m'ait quittée pour vous éviter.

— Oh ! pas du tout, madame, s'écria-t-il avec amertume ; vous me faites trop d'honneur.

— Vous a-t-elle donné un autre motif ? Ceux qu'elle m'allègue — faire son testament et une visite à une de ses sœurs — me paraissent si insoutenables que je persiste dans mon opinion, « dit M<sup>me</sup> d'Auvers moins par conviction que pour consoler Achille. »

— Je n'ai jamais été importun ; pourquoi m'éviterait-elle ? »

M<sup>me</sup> d'Auvers ne voulait ni se compromettre, ni compromettre sa belle-sœur, ni enlever non plus tout espoir à Achille, puisque Berthe avait exprimé nettement la possibilité d'un second mariage. Elle répliqua donc résolument :

« A vous-même de répondre à vos propres questions. Bref, Berthe est retournée à Vaux. »

— Et qu'y fait-elle, si complètement seule ?

— Du vivant de mon pauvre frère, elle présidait avec une intelligence et une ponctualité rares, à l'administration de toutes leur affaires, des propriétés

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* expose et commente dans un article signé par le secrétaire de la rédaction les incidents qui se sont passés, en ces derniers temps, dans le sein de la Chambre des députés de Bavière, ainsi que les déclarations émises par le prince de Hohenvlohe dans cette même assemblée; d'après cette feuille, il ne ressort de l'ensemble de ces débats qu'une seule chose, mais cette chose est d'une haute importance: « C'est que le royaume de Bavière a commencé l'évolution qui doit le mettre à la discrétion de la Prusse, et qu'il a donné aux autres Etats de l'Allemagne du Sud, c'est-à-dire au royaume de Wurtemberg et aux grands duchés de Bade et de Hesse, un exemple que ceux-ci ne tarderont pas à imiter. L'union de tous les Etats Allemands sous l'Empire de la Prusse n'est pas encore consommée, mais elle vient de faire un grand pas. »

LA FRANCE.

On lit dans *La France*, sur le même sujet et sous la signature de M. Roualle :

Le fait capital, c'est qu'un mouvement incontestable attire aujourd'hui vers les Etats du Nord la plupart des Etats du Sud de l'Allemagne, et que l'unité germanique est en voie de formation.

« Ce sera, non pas seulement pour la France, plus immédiatement intéressée que tout autre pays, mais pour l'Europe entière, un événement de grande importance que cette nouvelle situation. Nous croyons qu'elle modifiera trop profondément l'assiette des Etats modernes pour ne pas éveiller l'attention de toutes les puissances. »

LA PRESSE.

*La Presse* s'exprime ainsi sous la signature de M. Cuheval-Clarigny :

« L'Empereur a entendu l'appel respectueux qui était fait à son initiative; il a étudié la situation avec cette fermeté et cette sûreté de vues qui ont marqué chacun des actes de sa politique, et, comme toujours, il a fait pencher la balance du côté de la liberté.

« Que voyons-nous cependant? Ce n'est qu'effarements et cris d'alarmes. Ce sont les mêmes gémissements sur l'inopportunité et le danger des concessions. On émet tout haut l'espérance que les lois promises seront rédigées de telle sorte que tout ce que l'Empereur a entendu supprimer sera ou conservé ou indirectement rétabli... Heureusement pour la France ce n'est pas une main débile qui tient le gouvernail; et ces vaines clameurs n'ébranleront pas l'esprit ferme et droit, le cœur résolu qui préside à nos destinées. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en Conseil, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

D'après ce qui transpire des résolutions prises dans les hautes régions gouvernementales au sujet du projet de loi sur la presse, l'autorisation préalable pour la fondation d'un journal politique serait maintenue et tout journal qui aurait subi deux condamnations serait supprimé.

La *France* dit, cependant, que l'on peut tenir pour certaine la suppression de l'autorisation préalable pour les journaux. Cette nouvelle est aussi donnée par l'*Etendard*.

très-considérables et de leur grande fortune. Elle continuera de le faire, aujourd'hui que tout cela lui appartient.

« Réellement! s'écria Achille avec une incroyable amertume; elle s'est donc bien vendue!

« Quand une toute jeune fille, élevée dans les principes d'une sévère obéissance, accepte et remplit, avec une résignation et une charité célestes, le devoir que lui impose la volonté d'autrui, vous appelez cela se vendre! Répliqua M<sup>me</sup> d'Avvers avec une surprise vivante. Rougissez de honte, vous et celui qui vous a raconté des choses pareilles! Mais, je le vois bien, après des âmes comme celle de Berthe, il n'y a rien d'aussi rare au monde que des âmes qui les comprennent. »

Cette chaleureuse explosion fut un tel baume pour Achille qu'il se sentit presque calmé au sujet du départ de Berthe et qu'il se dit avec joie: « J'avais donc raison de l'aimer par-dessus tout, et je le ferai maintenant avec la conscience de bien faire. »

Et, avec toute la véhémence de sa nature, il se lança dans la direction où la vie et l'avenir lui apparaissaient sous un jour enchanteur. Il secoua l'atonie où l'avait plongé une logue indifférence et salua avec enthousiasme le nouveau sentiment qui l'élevait dans une sphère nouvelle. Seulement il souffrait d'être éloigné de Berthe. Que faisait-elle? Comment et avec qui vivait-elle? De quelle façon remplissait-elle ses journées? Il essaya d'attribuer son inquiétude à une autre cause, à la désolation de sa famille, au chagrin de la perte de son frère, à une sourde soif de vengeance. Mais non, inutile de vouloir se faire illusion: le sort fatal de son frère était bien une cause de tristesse, mais pas de son anxiété inouïe, et il s'adressait lui-même des reproches de ce que cette anxiété lui fit oublier jusqu'à son chagrin.

PIN DU TOME PREMIER.

La suite au prochain numéro.

— On assure que la tribune va être rétablie, ainsi que les anciennes tribunes de la presse, au Corps législatif et au Sénat.

— Une dépêche de Lisbonne annonce que le chevalier de Saint-Georges, ministre plénipotentiaire de France au Brésil, est mort à Rio-Janeiro le 4 janvier, d'une affection intestinale. M. de Saint-Georges avait été directeur de l'imprimerie Impériale.

— Une correspondance du *Times* annonce le rejet de la mise en accusation du président Johnson.

— Dans les cercles bien informés on assure, pour ce qui concerne le droit de réunion, qu'il sera permanent à l'égard des questions économiques, intellectuelles ou morales. Les réunions électorales sont permises de droit pendant les vingt jours qui précéderont le scrutin sauf les garanties d'ordre public.

— Il y aura, dit-on, interpellations au Sénat et au Corps législatif, à l'ouverture de la session. Le débat portera principalement sur les affaires d'Allemagne, du Mexique et de l'Italie. Indépendamment des orateurs de la majorité, MM. Rouher et de Moustier prendront la parole au nom du gouvernement.

— M. le prince Paul de Broglie, second fils de M. le duc de Broglie et frère de l'académicien, vient d'entrer à Saint-Sulpice. — Le prince avait depuis longtemps l'intention d'embrasser la vie religieuse, et il avait refusé les plus brillants mariages. Cependant, il avait conservé son poste dans la marine. Mais la vocation a fini par l'emporter. Il a donné sa démission de lieutenant de vaisseau, et il a revêtu hier l'habit ecclésiastique à Issy, où se trouve la maison de noviciat de Saint-Sulpice. Le prince Paul de Broglie est âgé de 33 ans.

— D'après les indications du ministère de la guerre on a envoyé au Mexique assez de transports pour rapatrier trente-cinq mille hommes; mais le contingent de notre corps d'expédition est moins considérable; quoiqu'il en soit, toutes nos troupes devront être embarquées au 1<sup>er</sup> mars, pour être rentrées en France dans le courant du mois.

— Un mot de la pièce de M. Cadol, les *Habiles*, que l'Odéon répète en ce moment: Un personnage dit qu'il va fonder un journal. — Mais avez-vous des écrivains! — Pourquoi faire? Je prendrai des journalistes.

— D'après des avis reçus de Saint-Petersbourg, il serait question de convoquer une assemblée de représentants de toute la Russie, trois pour chaque province, afin d'examiner la situation financière de l'Empire et de l'améliorer. Qu'est-ce qu'on nous disait donc que le trésor moscovite régorgeait de roubles? Serait-il passé subitement de la pléthore à l'étié?...

— Le ministre de la guerre de Saint-Petersbourg vient d'ordonner que tous les soldats en congé rejoignent leurs régiments au plus tard le 1<sup>er</sup> mai prochain.

— D'après une lettre de Lyon, le cardinal de Bonald serait assez sérieusement malade pour garder la chambre.

— Un esclave de Rio-Janeiro vient d'obtenir, à l'Exposition des beaux Arts de cette ville, une médaille pour une fort belle statue de Cupidon. Le directeur de l'Exposition, enchanté de cette œuvre, en a fait l'acquisition et l'a payée 1,500 dollars à son auteur, qui a immédiatement appliqué cette somme au rachat de sa liberté.

Pour extrait: A. Laytou.

Causerie Parisienne.

(Correspondance particulière du *Journal du Lot*.)

En Provence et en Touraine, par les nuits d'été, le promeneur est comme enveloppé de parfums. A Paris, les soirs d'hiver, n'était le bruit des voitures, on serait dans une atmosphère de musique et de chansons. Pour le moment, Paris mange beaucoup et danse davantage. Ce qui n'empêche pas les journaux d'imprimer qu'il n'y a ni gaité dans les cœurs ni argent dans les bourses.

Hier mercredi, second bal de la saison au Tuileries, cette fête n'a pas été moins splendide et moins animée que la précédente. L'Empereur et l'Impératrice ont parcouru les salons à deux reprises. Leurs Majestés sont rentrées vers une heure dans leurs appartements.

Il faut bien constater qu'encore à ce bal la politique intervenait désagréablement parmi les observations, tantôt bienveillantes et tantôt mordantes sur la tournure des danseurs et sur la toilette des danseuses.

On vient de mettre en vente le 3<sup>e</sup> volume des *Mémoires d'un Bourgeois de Paris*, par M. Véron, ancien directeur de l'Opéra, ancien gérant du *Constitutionnel*, ancien député de Soeaux, et partageant désormais son temps entre la gastronomie et la littérature.

M. Véron est surtout anecdotier. Il raconte comment, sous le précédent règne, il sollicita les suffrages des électeurs de Landernau. C'est à Landernau, en effet, que M. Véron devait poser sa tente parlementaire. Dans ce temps-là, on ne brigua pas les voix, on les achetait, autant que possible. Avec le suffrage universel, les millionnaires n'en viendraient pas à bout M. Véron, croyant avoir à faire à des Bretons, rencontra des Normands. « — J'offris un jour, dit-il,

une prise de tabac, à un meneur campagnard. — Non, monsieur, fit le puritain censitaire, pas une prise, un bureau! »

Le trait est caractéristique.

Les théâtres de Paris sortent enfin de la torpeur hivernale.

Le *Galiléa*, de M. Ponsard, qui n'ont point du tout condamné les inquisiteurs dramatiques, fera son apparition aux Français dans la seconde quinzaine de février. Le Gymnase vient de commencer les répétitions de la comédie de M. Alexandre Dumas fils, les *Idees de madame Auray*. L'Opéra-comique monte une partition de M. Félicien David, et le théâtre lyrique annonce pour aujourd'hui même, son fameux *Sardanapale*.

Ceci pour attendre les « grandes machines » destinées au public de l'exposition universelle. On s'occupe beaucoup d'un théâtre international, dressé dans l'enclos même du Champ-de-Mars et où seront jouées par des artistes de tous les pays, des pièces écrites en toutes les langues. La plupart des spectateurs n'y comprendront rien. Ce ne sera que plus agréable.

Mais que parlons-nous des solennités théâtrales de demain? nous en avons à enregistrer une d'hier, et des plus extraordinaires, et des plus raffinées. M<sup>lle</sup> Cora Pearl a débuté samedi aux Bouffes dans *Orphée aux enfers*.

Qu'est-ce que M<sup>lle</sup> Cora Pearl? Une célébrité du demi-monde, qui a fait ses études ailleurs qu'au Conservatoire ou aux Menus-Plaisirs. Aspasia, comme aurait dit M. Baour Lormian, est descendue de son huit ressorts pour se montrer sur la scène en maillot diaphane et les cheveux au vent. Succès de femme, chute d'artiste. Ce dernier point importe peu. Si le Paris galant et tâté était venu la payant une loge 500 francs et un tabouret trois louis, ce n'était pas pour entendre parler ou chanter M<sup>lle</sup> Cora Pearl; c'était pour assister à une exhibition plastique.

Il y avait là, dit un journal, les plus beaux noms de France: des Gontant-Biron, des Saint-Priest, des Cosé-Brissac, etc.; mais rien que des hommes. En fait de femmes, plus d'écrins que de blasons: Mesdames Léonide Leblanc, Colombier, Silly, Thérèse, Paurelle, etc. Singulière compagnie, n'est-ce pas, pour les plus beaux noms de France?...

Par son testament, M. Victor Cousin laisse à M. Mignet une rente de 40,000 francs. M. Barthélemy Saint-Hilaire se trouve doté d'un pension de 6,000 francs, avec un traitement de 4,000 francs comme conservateur de la bibliothèque léguée par M. Cousin à la Sorbonne. M<sup>me</sup> Louise Collet, née Révoil, hérite d'une pension de 6,000 fr. et sa fille, d'une somme assez ronde. Un legs assez considérable a été fait également à la fille de M. Franck, de l'Institut.

Comme on le voit, M. Cousin n'était pas seulement philosophe, il était aussi millionnaire. Cumul trop rare parmi les lettrés.

Pour finir, quelques lignes au sujet des fanfreluches à la mode. L'engouement est aux cravates bizarres, aux ceintures originales. Il y a, dit le chroniqueur du *Temps*, la ceinture colombine, la ceinture selika, la ceinture vénitienne; il y a aussi la ceinture sardanapale et la ceinture cléopâtre. En fait de cravates, une journaliste jurée recommande tout particulièrement la cravate faublas. — cravate faublas, ceinture sardanapale, ceinture cléopâtre, je trouve tous ces noms-là tant soit peu risqués, et vous?...

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS.

Séance du 25 janvier.

PIERRE DES VIGNES

CHANCELIER DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC II

SA BIOGRAPHIE ET SON ÉPOQUE D'APRÈS SES LETTRES.

1480-1450.

Par M. DURAND, Inspecteur d'Académie.

Suite.

L'un des membres de cette famille que l'Empereur honorait d'une si haute bienveillance, étant mort quelque temps après, Pierre des Vignes, dans une lettre que nous citerons ici, parce qu'elle dira mieux que nos paroles tout ce qu'il y avait d'affectueux et d'honnête dans l'âme du Chancelier, s'exprimait ainsi: « A mon beau-père et à ma belle-mère, moi Pierre des Vignes, salut. En apprenant la mort si prompte de votre bien-aimé fils, mon âme a été brisée de douleur. Nous avons perdu, en effet, vous, le plus tendre des fils, moi, le meilleur des frères. Je souffre cruellement de songer qu'en pleurant cet enfant chéri, vous pleurez aussi le seul être capable de vous dédommager de l'absence de mon épouse et de ma fille. Sachons pourtant mettre un terme à nos regrets, songons que nous ne pouvons rien contre les volontés du Ciel, et que nous ne devons pas irriter, par nos plaintes et nos murmures, Celui qui donne et qui ôte à son gré. Consolons-nous, d'ailleurs, à la pensée que les qualités dont votre fils était doué, honoreront à jamais sa mémoire. »

Le cœur de Pierre des Vignes, si aisément accessible aux affections de la famille, fut cruellement éprouvé, lorsque, au milieu des camps où il se trouvait alors (en 1236), il apprit la mort de son vieux père: « J'attendais avec toute l'impatience d'un fils, des nouvelles de mon père, écrivait-il, en cette douloureuse circonstance, à son épouse et à sa mère, je les attendais et les désirais comme une diversion aux fatigues des camps. Et voilà que j'apprends soudain la mort de ce père bien-aimé, et cette affreuse nouvelle m'a plongé dans la consternation et dans les larmes. Non, je ne me consolerais jamais de n'avoir pas assisté, dans ses derniers moments, l'auteur de mes jours, de n'avoir pas adouci, par ma présence, les angoisses de ce passage terrible, de n'avoir point posé sur ma tête ses mains défaillantes, de ne l'avoir pas accompagné à sa dernière demeure. Mais puisqu'il ne m'a pas été permis de mêler mes pleurs à ceux d'une mère et d'une épouse chérie, j'ai donné, du moins, ici, un libre cours à mes larmes solitaires; j'ai prié pour l'âme de mon père, le recommandant à la miséricorde divine, faisant pour lui d'abondantes aumô-

nes, et me consolant, à peine, à l'idée que mon père n'a payé son tribut que dans un âge avancé, avec la satisfaction de se voir revivre dans ses enfants et ses petits-enfants, laissant après lui un nom vénéré et le souvenir d'une vie irréprochable. »

Son père mort, Pierre des Vignes recueillit dans son palais sa mère, sa sœur et ses frères, au sort desquels il avait toujours honorablement pourvu; car, faisant un noble usage de sa fortune, il n'avait pas manqué d'y associer de bonne heure, tous les membres de sa famille.

Nous n'insisterons pas davantage sur la vie privée du Chancelier de Frédéric II. Quant à sa vie publique, nous dirons qu'elle fut, pendant plus de trente ans d'un glorieux ministère, l'abri de tout soupçon. Mais en l'année 1245, le pape Innocent IV, ayant convoqué à Lyon un concile général, et Pierre des Vignes ayant été chargé d'y parler au nom de son maître, l'histoire observe, non sans quelque surprise, que le Chancelier démentit, devant cette illustre assemblée, son ancienne réputation d'homme éloquent et de serviteur fidèle, qu'il garda un silence mystérieux dont ses rivaux profitèrent, dans la suite, pour le perdre, et qu'il laissa son collègue Thaddée de Suessa affronter, seul, les débats orageux du concile, et défendre, avec plus de courage que de succès, les intérêts compromis de l'Empire.

Et maintenant, comment s'expliquer ce silence obstiné de la part d'un homme qui avait déployé jusqu'alors, pour l'honneur de son maître, tant d'expérience, de zèle et de savoir? Dans ce moment suprême et pour la première fois de sa vie, Pierre des Vignes aurait-il douté de la fortune de César et de la justice de sa cause? Aurait-il lâchement abandonné au plus fort de la lutte, un prince dont il fut pendant si longtemps l'ami autant que le serviteur? Ou bien, et c'est, à notre avis, la seule interprétation vraie, ne faudrait-il voir dans l'étrange attitude de Pierre des Vignes au concile de Lyon qu'une protestation muette et solennelle à la fois, contre des attaques passionnées et un arrêt inévitable? Pierre des Vignes dut, à coup sûr, désespérer de faire triompher les droits de l'Empire devant une assemblée qui lui était généralement hostile et que présidait un Pontife illustre, sans doute, mais ennemi irréconciliable de Frédéric II dont il avait juré la perte.

Quoi qu'il en soit, Pierre des Vignes, à partir de cette époque, paraît avoir perdu la confiance de son maître. On ne le voit plus employé dans aucune occasion importante; on trouve peu de lettres écrites par lui au nom de l'Empereur; on en voit une, au contraire, que lui-même adresse à ce prince pour protester de son innocence et de sa fidélité: « Dieu, dit-il, qui lit au fond de nos âmes, m'est témoin que c'est votre service que je veux vivre et mourir. Toutefois vous l'avouerez, ô le meilleur des princes, j'ai voulu d'un passage de votre dernière lettre où vous me recommandez de déployer, à votre service, mon zèle d'autrefois, et où vous m'annoncez que vous avez cru devoir m'adjoindre des auxiliaires pour la prompte expédition des affaires. Je n'ai vu là, le dirai-je, qu'un reproche et un soupçon. Si l'a été fait contre moi des rapports méchants, l'auteur de ces rapports, je le déclare hautement, n'est qu'un lâche calomniateur, indigne de vivre dans la société des hommes. Oui, je l'affirme sur l'honneur, les soupçons que font planer sur moi des âmes perverses sont aussi odieux qu'abusés, et je les aurai bien vite dissipés s'il m'est permis d'aller me justifier et me prosterner aux pieds de Votre Majesté. »

Ce ne fut, toutefois, que trois ans après, c'est-à-dire à la fin de l'année 1248, car on voit encore figurer Pierre des Vignes, comme chancelier, au siège de Parme, en mai 1248, et sous les murs de Verceil, en décembre 1248, que Frédéric II, aigri par la découverte des complots tramés contre sa personne jusque dans son palais, en vint à croire que son ministre avait cédé lui aussi aux insinuations perfides de ses ennemis. Le silence que Pierre avait gardé devant le Concile parut, aux yeux de Frédéric, une preuve certaine de sa trahison, et les courtisans tirèrent parti de cette circonstance pour perdre un homme dont ils n'avaient pas vu la grandeur sans sans jalousie. L'Empereur eut la faiblesse et le malheur d'ajouter foi à leurs calomnies. Il se crut trahi par son chancelier comme il l'avait été par d'autres favoris, comblés de ses bienfaits; il le fit arrêter au mois d'avril 1249, et sans avoir daigné l'admettre à se justifier, il lui fit crever les yeux et le donna en spectacle aux habitants de San-Miniato pour le livrer ensuite aux Pisans, ennemis acharnés de ce ministre. Les Pisans, ravis de posséder l'objet de leur aversion, enfermèrent Pierre des Vignes dans une étroite prison où l'infortuné chancelier eut le temps de composer, à l'exemple de Boèce, un traité de la *Consolation de la Philosophie*. Mais, moins résigné que son illustre modèle, il ne voulut point survivre à sa disgrâce, et, de désespoir, il se brisa la tête contre les murs de son cachot.

« Ainsi périt, s'écrie un historien du x<sup>e</sup> siècle, Pierre des Vignes, homme d'un grand savoir et d'une haute expérience dans les affaires, jurisconsulte profond, philosophe, orateur et poète. »

Mathieu Paris, chroniqueur anglais, a raconté le premier, dans un long paragraphe cité par Sismondi, les détails de la prétendue trahison du chancelier de Frédéric. Mais le récit du moine de Saint-Albans, empreint de circonstances étranges, invraisemblables et par trop dramatiques, est loin de nous inspirer une grande confiance. On sait d'ailleurs que Mathieu Paris était un esprit crédule, ami du merveilleux, et que, pareil à ce moine des Vosges dont parle dans ses lettres sur l'Histoire de France, Augustin Thierry, il écoutait volontiers les récits extraordinaires et les transcrivait sans examen.

Il est vrai que dans son histoire des républiques italiennes, l'historien Sismondi laisse planer des soupçons sur la mémoire de Pierre des Vignes, et que d'autres historiens paraissent, comme lui, incliner dans ce sens. Mais nous dirons aussi que les auteurs les plus estimés par leur saine critique et leur impartialité en ont jugé différemment; que Tiraboschi et Ginguéné, après avoir mûrement examiné cette pénible affaire, n'hésitent pas à déclarer que Pierre des Vignes ne fut coupable d'aucun crime et qu'il serait heureux, pour la mémoire de Frédéric, que ce prince n'eût pas prêté l'oreille aux calomnies qui s'élevèrent dans sa cour contre l'infortuné chancelier. « Malheur à moi, s'écria plusieurs fois Frédéric II, avant de prononcer la sentence, malheur à moi, quel homme je vais punir!... »

Nous dirons encore que, déjà au xiv<sup>e</sup> siècle, on croyait généralement, malgré le récit de Mathieu Paris, que Pierre avait été victime d'une lâche calom-

nie. C'est ce que signifie le langage plein d'antithèses que lui fait tenir le Dante lorsqu'il le rencontre dans les enfers parmi les suicides: « Mon âme, dit Pierre, par un sentiment dédaigneux, crut qu'en mourant je fuirais le dédain, et me rendit injuste envers ma propre justice. »

Ricordano Malespini, qui écrivait l'histoire de Florence en 1280, et que M. de Sismondi compare aux meilleurs auteurs pour l'élegance et la pureté du langage, affirme aussi que Pierre des Vignes tomba sous les coups de la calomnie, que son ascendant sur l'esprit de l'Empereur fut la principale cause de sa ruine, et qu'on ne saurait trop louer son éloquence, sa fidélité et sa sagesse comme on ne saurait aussi trop déplorer sa disgrâce et sa mort.

Nous citerons, enfin, en faveur de Pierre des Vignes et à l'appui de son innocence, le passage suivant d'une histoire toute récente: « Dans la dernière année de sa vie, s'écrie M. de St-Priest, l'éloquent historien de Charles d'Anjou, Frédéric II parcourait son royaume, sans but, sans raison, en vieux Chevalier errant, perdu d'amour. Mais, ce qui le rendait odieux, ce qui suspendait dans tous les cœurs le sentiment d'une noble pitié, c'est que ce vieillard, ivre d'amour, s'enivrait aussi de sang. Il n'épargna plus personne; ses amis les plus éprouvés devinrent ses premières victimes. Sur des soupçons dont tous les contemporains ont reconnu la fausseté, il fit arracher les yeux à son Chancelier Pierre des Vignes, et ordonna de le promener, de ville en ville, pour l'exposer dans cet état aux insultes publiques. Pierre, désespéré, se brisa la tête contre une colonne. »

Oui, messieurs, Pierre des Vignes tomba victime de la calomnie. Quelle raison de croire, en effet, que cet homme qui, pendant un long et glorieux ministère, s'était dévoué, sans réserve, au service de l'Empereur, et qui avait contribué, pour une large part, aux prospérités de ce grand règne, aurait détruit son ouvrage dans les dernières années de sa vie, volontairement, sans profit, sans nécessité! Quelle raison de croire que ce même homme qui, dans une foule de circonstances, avait bravé par attachement pour son maître, les foudres pontificales, aurait offert dans sa vieillesse de le trahir, de l'empoisonner! Rien de moins probable, en vérité; et si quelques annalistes du moyen-âge, et après eux, des historiens plus rapprochés de nous ont accrédité des bruits injurieux à la mémoire de Pierre des Vignes, c'est pour avoir copié Mathieu Paris. Mais vingt auteurs qui racontent un fait, l'un après l'autre, l'un d'après l'autre, ne font pas vingt autorités.

Pierre des Vignes qui, de l'aveu même de ses contemporains fut un modèle accompli dans l'art d'écrire et dans celui de bien dire, fut aussi le premier, avec Frédéric II, à cultiver la poésie italienne. Ce fut encore lui qui, pour flatter l'Empereur dans ses goûts les plus chers, établit à Palerme une Académie poétique où figuraient au premier rang Frédéric II et ses deux fils, poètes comme lui, Henzius et Manfredi, et, à côté d'eux, le Chancelier et les personnages les plus considérables de la Cour Impériale. Cette Académie palatine de Palerme n'est-elle pas, Messieurs, une image et comme un reflet de l'école palatine d'Aix-la-Chapelle? et les noms de Frédéric II et de Pierre des Vignes ne vous rappellent-ils pas les noms plus illustres de Charlemagne et d'Alcuin?

Les détails biographiques qui précèdent, les lettres familières que nous venons de traduire, en les abrégant, nous ont montré l'homme dans le Chancelier. Nous allons maintenant étudier Pierre des Vignes sous un nouvel aspect, voir en lui l'homme d'Etat, le légiste, le Chancelier du royaume de Naples, et déterminer, ses lettres à la main, la part qu'en cette qualité, il a prise aux institutions et aux réformes des Etats Siciliens.

La suite au prochain numéro

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows for 7, 8, 9 of the month.

Prédictions pour le mois de février 1867. Par Mathieu (de la Drôme).

Février. — Vent vers la nouvelle lune du 4. — Du 18 au 20, pluies peu abondantes. — Le dernier quartier de la lune, qui commencera le 26, donnera de fortes pluies, surtout dans le nord et l'ouest de la France.

Les soirées se succèdent à la Préfecture. Elles sont de plus en plus brillantes.

CLOTURE DE LA CHASSE

Par arrêté préfectoral en date du 26 janvier, la chasse sera close dans le département du Lot, le dimanche soir, 10 février 1867.

La chasse des oiseaux de passage et des animaux malfaisants ou nuisibles est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté permanent du 19 janvier 1867.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Liste des Jurés pour le 1er Trimestre de 1867. MM.

- 1 Marroncle (Léopold), médecin, à Cajarc. 2 Puech (Jean-Joseph-Julien), notaire, à St-Cernin. 3 Daynard (Frédéric), médecin, à Anglars-Juillac. 4 de Gaudusson (Gaston), propriétaire, à Caillac. 5 Lascombes (Achille), négociant, à Gourdon.

- 6 Lacroix (Marcelin-Jacques), prop<sup>re</sup>, à Sauzac. 7 Constanty (Jean), propriétaire, à Payrac. 8 Lavour (Alexandre), propriétaire, à Montfaucon. 9 Valette (Joachim), prop<sup>re</sup>, à Labastide-Marnhac. 10 Miquel (Jean-Baptiste), propriétaire, à Cremps. 11 Gaillard (Jérôme), maire, à St-Denis. 12 Cescamps (Adolphe), brasseur, à Figeac. 13 Carroyrou (Jean-Pierre-Faustin), avocat, à Figeac. 14 Pégourié (Prosper), percepteur, à Gréalou. 15 Gransault (Paul-Mathieu), propriétaire, à Salviac. 16 Andral Jean-Pierre, prop<sup>e</sup>, à Rocamadour. 17 Cambres (Paul-G.), maire, à St-Martin-de-Vers. 18 Fabre (Jacques), propriétaire, à Gramat. 19 Debons (Antoine), propriétaire, à Cajarc. 20 Ser (Louis-Antoine), percepteur, à Thémènes. 21 Guyot de Camy (Edouard), avocat, à Payrac. 22 Bénéchie (Baptiste), propriétaire, à Glanes. 23 Poujade (Mathieu), propriétaire, à Aynac. 24 Dusser (Gilles-Gabriel), avoué, à Figeac. 25 Bonneval (Antoine), propriétaire, à Bétaïlle. 26 Ribayrols (Hypolyte), propriétaire, à St-Céré. 27 Saunhac du Fossat (Arn.-A.), prop<sup>e</sup>, à Soturac. 28 Planiol (Jean-Baptiste), maître d'hôtel, à Souillac. 29 Lafferrairie (Achille), cordonnier, à Cajarc. 30 Célières, (André-L.), notaire, à Labastide-Murat. 31 Lézian (Eugène), percepteur, à Bretenoux. 32 Trugnet (Jean-Baptiste-Adolphe), à Gourdon. 33 Bourdari (Emile), propriétaire, à St-Michel. 34 Loudes (Jean-Toussaint), maire, à Gorses. 35 Valat (Florent-Edouard), adjoint, à Souillac. 36 Frauciel (Félix), propriétaire, à Martel.

Jurés supplémentaires. MM.

- 1 Gaillard (Jean), greffier, à Cahors. 2 Planatassagne (Pierre), jardinier, à Cahors. 3 Mangeret (Louis-A.), direct. du télégr., à Cahors. 4 Audoury (Alex.), direct. des messag<sup>es</sup>, à Cahors.

CONFÉRENCES DU 1er FÉVRIER.

Le succès de la Conférence de M. Dutasta a été complet. La salle de l'Hôtel-de-Ville était comble, hier soir, comme aux plus beaux jours des Conférences cadurciennes. L'attente générale n'a pas été trompée: le jeune professeur de philosophie a parlé de Socrate, et certes on ne s'est point aperçu qu'il dissertât sur la vie et la mort d'un personnage antique, tellement il a su, par de fines saillies, des déductions habiles et pleines d'à-propos, ramener à notre époque ces temps reculés, et trouver dans nos illustres morts d'hier, Cousin et Ingres, des disciples du Sage de la Grèce.

Cette vie et cette mort sublimes du plus grand des philosophes, nous ont été éloquentement présentées en une série de portraits pleins de couleur et d'animation, corrects et purs, frappés, on peut le dire, au coin du vrai talent.

Sans nous étendre aujourd'hui davantage sur un sujet qui, sérieusement traité, doit faire l'objet d'un compte-rendu sérieux, nous finissons en disant que, pendant plus d'une heure, M. Dutasta a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole facile et brillante et que la satisfaction des auditeurs s'est, à maintes reprises, traduite par les plus chaleureux applaudissements.

LOUIS LAYTOU.

Vendredi 8 février 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

SOLDATS ET PAYSANS EN FRANCE

A LA FIN DU MOYEN-ÂGE

Par M. ZELLER, professeur d'histoire au Lycée impérial.

L'entrée de la salle est libre. Il y aura des places réservées pour les Dames.

PREFECTURE DU DEPARTEMENT DU LOT.

NAVIGATION DU LOT.

TRAVAUX D'ENTRETIEN

Entre l'écluse de Frontenac et l'écluse du Fossat, pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

ADJUDICATION

Le mercredi, 20 février prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter et fournitures à faire pour l'entretien de LA NAVIGATION DU LOT, ENTRE LES ECLUSES DE FRONTENAC ET DU FOSSAT, pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871.

Les travaux, divisés en quatre lots, sont évalués, par aperçu, pour les cinq années, à la somme de 220,000 fr.

Savoir :

- 1° Premier lot: De l'écluse de Frontenac à celle de Cénévières. . . . . 47,500 fr. 2° Deuxième lot: De l'écluse de Cénévières à celle de St-Georges. . . . . 57,500 fr. 3° Troisième lot: De l'écluse de St-Georges à celle de Meymes. . . . . 57,500 fr. 4° Quatrième lot: De l'écluse de Meymes à celle du Fossat. . . . . 57,500 fr.

Le cautionnement est fixé à 4,500 fr. pour le premier lot et 4,900 fr. pour chacun des trois derniers lots.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureaux des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

PLUS DE FROID AUX PIEDS!

NI D'HUMIDITÉ AVEC LES SEMELLES LACROIX

(R. S. G. D. G.) de 75 à 2 fr. 50. Chez M. EYMERIC, Boulevard Sud, à Cahors.

Conseil Général

Séance du 1er septembre 1866.

SOUS-CHAPITRE XVII.

Encouragements et secours.

- Art. 1er. Encouragement pour l'Annuaire départemental. . . . . 800 » Art. 2. Secours à d'anciens employés ou à leurs familles, savoir: Anglarès, ancien employé à la préfecture. . . . . 500 » Nadal, ancien sous-chef de bureau à la préf.<sup>re</sup> (sa veuve). 200 » Bonhomme, ancien empl. de la sous-préf. de Figeac (sa veuve) 100 » Gélis, ancien chef de division à la préfecture (sa veuve). . . . . 600 » Cassan, ancien agent-voyer (sa veuve). . . . . 150 » Boulzaguet, ancien employé de la préfecture (sa veuve). . . . . 200 » Clary-Bousquet, anc. sous-inspecteur d'assistance publique 600 » Rosalie Arnaud, veuve d'un garçon de bureau de la préfet.<sup>re</sup> 150 » Dardenne, ancien concierge de l'hôtel. . . . . 100 » Art. 3. Indemnité au garçon de bureau de la préfet.<sup>re</sup> au service du Conseil gén. . . . . 100 » Art. 4. Gratifications pour belles actions. . . . . 400 » Art. 5. Société d'agriculture. . . . . 4,000 » Art. 6. Comices agricoles. . . . . 600 » Art. 7. Entretien d'élèves à l'école vétérinaire de Toulouse . . . . . 900 » Art. 8. Entretien d'élèves aux écoles de maternité de Paris et de Toulouse. . . . . 800 » Art. 9. Secours pour les dépenses du conseil de salubrité. . . . . 50 » Art. 10. Entretien d'élèves aux écoles d'arts et métiers d'Aix. . . . . 1,200 » Art. 11. Encouragement à M. Raphaël Périé, auteur d'une histoire du Quercy. . . . . 250 » Total du Sous-Chapitre 17. . . . . 11,700 »

SOUS-CHAPITRE XVIII.

Cultes. — Néant.

SOUS-CHAPITRE XIX.

Assistance publique.

- Art. 1er. Dépenses des enfants assistés pour la portion qui n'a pu trouver place dans la 1<sup>re</sup> section. . . . . 2,800 » Art. 2. Dép. des aliénés (pour la portion qui n'a pu trouver place à la 1<sup>re</sup> section). . . . . 7,000 » Art. 3. Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine. . . . . 3,200 » Art. 4. Subv. aux sociétés de secours mutuels. . . . . 100 » Art. 5. Secours aux malades indigents traités dans les établissements thermaux. . . . . 2,500 » Art. 6. Secours pour le traitem<sup>t</sup> des indigents atteints de maladies syphilitiques. . . . . 1,000 » Art. 7. Entretien de sourds-muets dans les institutions spéciales. . . . . 4,200 » Art. 8. Fourniture de médicaments gratuits. . . . . 2,000 » Art. 9. Dépôt de mendicité établi à Cahors. — Subvention pour dépenses ordin.<sup>es</sup> 100 » Art. 10. Secours à la maison de refuge et de miséricorde, à Cahors . . . . . 5,000 » Art. 11. Secours aux indigents en vue de l'extinction de la mendicité. . . . . 3,000 » Art. 12. Secours effectifs en aliments ou vêtements dans le cas d'extrême misère ou de sinistres graves. . . . . 1,500 » TOTAL du sous-chapitre 19. . . . . 32,400 »

SOUS-CHAPITRE XX.

Dépenses diverses.

- Art. 1er. Prélèvement en faveur de l'instruction primaire. . . . . 1,000 » Art. 2. Frais de publication des délibérations du Conseil général. . . . . 1,400 » Art. 3. Frais relatifs à la confection et à la publication des listes électorales et des listes du jury . . . . . 300 » Art. 4. Achat d'ouvrages d'administration pour la préfecture et les sous-préfectures. . . . . 400 » Art. 5. Frais d'inspection des pharmacies. . . . . 1,080 » Art. 6. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques . . . . . 400 » Art. 7. Intérêts et amortissement des emprunts départementaux. . . . . 6,585 07 Art. 8. Avances pour travaux d'intérêt public à la charge des particuliers. . . . . 15,000 » Art. 9. Frais de publication de l'inventaire des archives départementales. . . . . 300 » Art. 10. Réserve pour dépenses diverses et imprévues. . . . . 1,217 73 Art. 11. Salaire du garçon de bureau des archives de la préfecture. . . . . 100 » Art. 12. Frais d'achat et d'expédition de 29 exempl. du budget départemental. . . . . 500 » Art. 13. Indemnité de logement à l'aumônier des prisons de Cahors . . . . . 200 » Art. 14. Complément des frais de loyer et d'entretien des casernes de gendarmerie. . . . . 480 » Art. 15. Réparat. à la Tour du pape Jean XXII . . . . . 450 » Art. 16. Indemnité et encouragements pour les cours d'adultes. . . . . 300 » Art. 17. Frais d'impression pour le service météorologique. . . . . 200 » Total du Sous-Chapitre 20. . . . . 29,912 80

SOUS-CHAPITRE XXI.

Dettes départementales extraordinaires.

- Art. 1er. Dépôt de mendicité. — Solde des frais de séjour de mendiants à l'hospice de Cahors pendant le 4<sup>e</sup> trimestre 1865. . . . . 12 » Art. 2. Remboursement d'avances, faites en 1864, pour l'enregistrement de la police d'assurance contre les risques du nouveau palais de justice de Cahors. . . . . 18 40 Art. 3. Service des emprunts. — Frais de timbre, en 1856 et 1864, des obligations et coupons d'intérêts de l'emprunt contracté par le département. . . . . 473 65 TOTAL du sous-chapitre 21. . . . . 504 05

La foire du 1er février à Cahors, a été contrariée par la pluie. Un grand nombre de bœufs de travail, ont été amenés; ils se sont vendus au prix moyen de 31 fr. les 50 kilog.; de 480 moutons, 400 se sont vendus au prix de 50 à 55 c. le kilog.

Les porcs gras valaient, 50 fr. les 50 kil. A la halle, le blé valait valait 26 fr. 70 — Le maïs 10 fr. 65.

On nous écrit de Luzech: Les bœufs gras, valaient à la foire du 29 à Luzech, 32 fr. les 50 k.

477 moutons gras, se sont vendus de 25 à 70 fr.

Blé, 25 fr. 50 c. — Maïs, 11 fr. 50 c. Pomme de terre, 5 fr. les 100 hect.

INONDATIONS — SOUSCRIPTIONS.

21<sup>e</sup> Liste.

Table with 2 columns: Commune de, Montants. Rows for Saux, Cremps, Belmont, Gourdon, St-Projet, Souillac, Martel, Montredon, Rouffiac, Salviac, Bach, Ecole Puy-l'Evêque, Mayrinbac-Lentour.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

1 Février Liauzu (Jeanne-L.), rue Brives. 1 — Siméon (Désiré), rue Fondue.

Décès.

30 Janvier Poujet (Eugène), 4 jours, rue St.-James. 31 — Deilles (Marie-M.), 25 jours, rue du Pot. 31 — Bostit (Victor), 3 ans, à Labarre. 1 — Barrières (Françoise), aux Ramonets. 1 — Constant (Jeanne), 80 ans, à Béguous. 2 — Delbourg (Marie) 27 ans, rue Brives.

Pour la chronique locale: A. Laytou.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

La Commission impériale vient enfin d'arrêter, dans toutes ses parties, le plan de l'Exposition universelle. Le tracé des jardins, l'emplacement des constructions particulières, l'installation des classes, qui ont été jusqu'à présent l'objet de modifications incessantes, sont enfin définitivement fixés, et le plan officiel, si impatiemment attendu va être livré à la publicité. L'Illustration est autorisée à donner une réduction de ce plan, et le numéro du Samedi 26 Janvier contient ce document, d'une si grande importance pour les exposants et pour le public.

Départements.

On lit dans le Journal de Lot et Garonne: Nous adressons aujourd'hui la lettre suivante à M. le Directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. Nous remercions d'avance tous ceux de nos confrères qui voudront bien la reproduire:

Agén, 29 janvier 1867.

Monsieur,

« Vendredi dernier, 25 courant, je me trouvais dans le train qui part du Havre pour Rouen, à onze heures du matin. J'étais monté dans un wagon de seconde classe.

« Arrivé à la station de Bolbec-Nointot, je fus forcé par une nécessité impérieuse de profiter de l'arrêt du convoi pour descendre de mon compartiment.

« Au moment où j'allais reprendre ma place, un employé me barra le passage, en me signifiant sur le ton le plus grossier, que j'étais descendu à contre-voie et qu'en conséquence, je ne remonterais pas. (Sic.)

« Des affaires pressantes m'appelaient à Rouen, et le plus mince retard eût pu m'occasionner un grand préjudice. Je protestai vivement contre l'inqualifiable veto de l'employé; mais ce dernier, pâle de colère, et avec un incroyable acharnement, me repoussant de la portière que je voulais saisir, continuait à répéter d'une voix de stentor: Vous ne partirez pas!

« Le sifflet de départ se faisait entendre et j'allais, de par l'absurde arbitraire d'un agent subalterne, rester sur le trottoir de la station et voir filer à toute vapeur le train qui emportait mes malles, mon chapeau, mon par-dessus et divers effets aussi indispensables, lorsque je courus, en toute hâte, au-devant du chef de gare auquel j'exposai rapidement ma mésaventure et qui, en homme d'esprit, se hâta de me donner gain de cause.

« Je pus donc continuer ma route, mais une demi-minute de plus, perdue à parlementer, et j'étais contraint de demeurer à Bolbec.

« Je pense, Monsieur, qu'il suffit de porter un pareil fait à votre connaissance pour qu'un blâme énergique soit infligé à l'employé de Bolbec-Nointot.

« Dans l'ignorance des règlements, j'ai pu commettre une contravention qui ne compromettrait en tous cas que ma sûreté personnelle; mais il est monstrueux de penser que le caprice d'un infime employé puisse menacer aussi sérieusement les intérêts d'un voyageur.

« L'administration supérieure ne saurait supporter ces allures despotiques qui aggraverent encore les actes d'impolitesse dont le public à si souvent à se plaindre.

« J'ai l'honneur de vous prévenir que tenant à donner à cette lettre une publicité étendue, je l'insère aujourd'hui-même dans le Journal de Lot et Garonne, avec prière à tous mes confrères de la reproduire.

« Veuillez agréer, Monsieur, avec mes salutations respectueuses, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

FERNAND LAMY,

Rédacteur en chef du Journal de Lot-et-Garonne.

— On lit dans le *Journal de Toulouse* du 24 janvier.

« Le drame qui, il y a trois ans, répandit la terreur dans nos campagnes, l'assassinat de M. Bogat de Lassale et de ses trois domestiques, est-il destiné à venir se dérouler de nouveau devant la cour d'assises ? Le 9 décembre dernier, nous avons publié une lettre de notre correspondant de l'Ariège, donnant de curieux détails sur un individu arrêté pour tentative de vol, et sur lequel pèseraient des soupçons d'avoir été un des auteurs ou complices du crime commis au château de Baillard. Hier, mercredi, la chambre de mises en accusation de l'affaire du nommé Pierre Sanlot, dit *Casque de fer*. M. le président Caze a été chargé de procéder à la vérification des faits qui paraissent indiquer que cet individu a participé à l'assassinat de Labastide-Besplas. Cette mesure extraordinaire n'est, dans cette circonstance, que la conséquence légale de la première vocation de la procédure suivie contre Jacques Latour et Audouy. Pierre Sanlot subit actuellement une peine de trois mois d'emprisonnement comme coupable de tentative de vol. »

Pour la chronique départementale : A. LAYOU.

Vins.

ARRIVAGES A PARIS DU 21 AU 27 JANVIER.

Lachapelle.....	96,373 kil.
Batignoles.....	120,450 —
Vaugirard.....	13,277 —

COURS.

**Varbonne** (Aude), 26 janvier. Voici le cours de notre marché de ce jour :  
 Vin Varbonne, 1<sup>er</sup> choix, 24 à 26 fr. l'hectolitre nu ; idem 2<sup>e</sup> choix, 20 à 22 fr. dito ; idem montagne, 1<sup>er</sup> choix, 16 fr. à 18 fr. dito ; idem 2<sup>e</sup> choix, 14 à 15 fr. dito ; idem léger, 12 à 13 fr. dito.

**Fleurance** (Gers), 27 janvier. Vins rouges du Gers pris en gare de Fleurance, à tout prix, suivant qualité, couleur et âge, à 10, 12, 14, 16, 18, 20, 25 et 30 fr. l'hectolitre nu, payable comptant sans escompte.

**Barbezieux** (Charente), 26 janvier. Derniers cours officiels :

Les vins se cotent ainsi : rouge Sainte-Radegonde 1866, 45 à 50 fr. ; bons crus ordinaires, 35 à 40 fr. Blanc 1866 pour la chaudière, 20 fr.

**Rochefort** (Charente-Inférieure), 28 janvier :  
 Le vin se payent dans les vignobles :

Rouge haute Saintonge, nouveaux, 125 fr. Blanc haute Saintonge, 90 à 100 fr. ; dito basse Saintonge, 55 à 70 fr. Les 912 litres en premier achat.

**Saint-Jean-d'Angély** (Charente-Inférieure), 25 janvier :

Vins rouges vieux, 25 fr. ; nouveau, 10 fr. Vin blanc, 6 fr. Vinaigre, 30 fr.  
 Le tout sans logement.

**Sancerre** (Cher), 26 janvier. Baisse. Il se fait peu d'affaires. Quelques propriétaires ont vendu 20 fr. les deux hectolitres nus, d'autres 34 à 35 fr. les deux hectolitres logés.

Quant aux vins de 1865, il s'en est vendu peu. La clientèle bourgeoise a payé de 110 à 115 fr. les deux hectolitres logés, 1<sup>er</sup> choix.

Il reste à Sancerre 2,000 hectolitres de ce vin. Futailles neuves, de 10 50 à 14 fr. les 203 ou 204 litres ; vieilles, de 8 à 9 fr.

**Yenne** (Savoie), 28 janvier. Vins rouges, 1<sup>er</sup> choix, 55 fr. la mûconnaise, sans logement, assez recherchés ; 2<sup>e</sup> choix, 45 fr. ; 3<sup>e</sup> choix, 35 fr.

Vins blancs, 1<sup>er</sup> choix, Altesse et Marelal, 150 à 200 fr. **Saint-Aignan** (Loire-et-Cher), 26 janvier. On signale un peu de baisse. Peu d'affaires. On vend de 45 à 50 fr. à grand-peine logés.

Futaille, Fût de 250 litres neufs, de 9 à 11 fr. ; de deux ou trois vins, de 6 à 8 fr.

LIQUEURS.

<b>Saint-Denis</b> (Seine), 29 janvier.	
Absinthe suisse, 72°, à.....	80 fr. l'hectol.
Vermout.....	60 —
Bitter.....	80 —

**Beaumontz-les-Loges** (Pas-de-Calais), 13 janvier. Absinthe suisse, 72°, de 70 à 95 fr. — Kirsch fin, à 100 fr. — Bitter, 75 fr.

**Nîmes** (Gard), 12 janvier. Vermout, logé en foudres de 20 hectol. 45 fr. ; en bordelaises de 200 à 250 litres, 50 fr.

SPIRITUEUX.

**Bordeaux** (Gironde), 14 janvier. COURS OFFICIEL. Eau-de-vie Armagnac (52 degrés) : bas, 75 ; dito Ténarèse, 70 ; dito haut, 65 fr. ; eau-de-vie pays (52 degrés), manque ; esprit 3/6 Languedoc (86 degrés), 80 ; esprit 3/6 fin, 1<sup>re</sup> qualité (90 degrés), 70, Tafia, 55 à 60 fr.

**Cognac** (Charente), 14 janvier. Grande Champagne (1866), au comptant, 59 degrés, l'hect. nu, 110 fr. Petite Champagne, 90 fr.

Jurisprudence

La cour de cassation a admis un pourvoi formé contre un arrêt de la cour impériale, dans une question qui intéresse un grand nombre de familles qui ont ajouté les noms d'une terre à leur nom patronymique.

Cette question vient d'être définitivement résolue par un arrêt de la chambre civile.

Contrairement aux ordonnances de 1555 et 1629, qui prohibaient tout changement et toute modification de nom sans une autorisation préalable du souverain, l'ancienne jurisprudence a sanctionné l'usage qui consistait à ajouter au nom patronymique un nom de terre, qui s'y incorporait et parfois même finissait avec le temps par le remplacer d'une manière complète.

Cet usage n'était pas exclusivement propre à la classe de la noblesse, il avait passé dans les habitudes d'une partie de la classe roturière, sans qu'il résultât de l'addition d'un nom de terre au nom patronymique aucune signification ni féodale, ni nobiliaire.

La possession publiquement acquise d'un nom dérivant anciennement de cette source, avant la période révolutionnaire, avaient tous les caractères constitutifs d'un droit.

Elle était même implicitement consacrée soit par la disposition de l'article 2 de la loi du 6 fructidor an II, qui maintenait tout surnom ayant servi jusqu'alors à distinguer les diverses branches d'une même famille ; soit par la loi du 21 germinal an IX, qui, en formulant les règles sur les changements ou additions de noms, dispose seulement pour l'avenir et respecte les situations acquises dans le passé.

En conséquence, la cour de Cassation l'a ainsi décidé, la demande en rectification d'actes de l'état civil, datant de la période révolutionnaire ou des années suivantes, à l'effet de les rendre conformes aux actes antérieurs, en faisant ajouter au nom patronymique du demandeur un surnom tiré d'une terre et précédé de la préposition *de*, ne peut être repoussée par le seul motif que, à défaut d'une autorisation du souverain, sous l'ancienne monarchie, la possession invoquée n'aurait pu apporter au nom originaire du demandeur une modification légale ; alors que cette demande a pour fondement une longue et constante possession, appuyée sur une série non interrompue d'actes de l'état civil de plusieurs générations de la même famille, et que les juges ne méconnaissent, en fait, ni l'ancienneté et la persistance de la pos-

session, ni la régularité et le caractère probant des actes produits à l'appui.

Un arrêt de la cour impériale d'Angers, du 26 juillet 1862, avait décidé le contraire, au profit de M. le procureur général près cette cour MM. Tripiet, de Lagrange se sont pourvus devant la cour de cassation qui a prononcé l'annulation de cet arrêt.

Pour extrait : A. Layou

Faits Divers

— Un habitant du Canada nommé Hudson, construit en ce moment un canot métallique de sauvetage qui aura 9 mètres de longueur sur 1 mètre 85 centimètres de largeur. Les gréements et l'installation ne comportent qu'un seul homme d'équipage M. Hudson se propose de partir de Québec au printemps prochain et de traverser l'Océan pour aborder à Londres. De là, il se dirigera sur Paris en remontant la Seine. Sauf mésaventure, il débarquera devant le palais de l'Exposition universelle.

ARBORICULTURE.

— *Un mot de la culture, la transplantation et la guérison des vieux arbres.* — « Depuis quelques temps, on replante de gros arbres, que l'on fait vivre facticement au moyen de soins nombreux d'arrosages multipliés, et trop souvent une mort prématurée vient détruire vos espérances. L'habile professeur d'Estissac opère tout différemment et garantit le succès. Une année avant l'arrachage, il déchausse le tronç du sujet à enlever, coupe les grosses racines et remplit la tranchée de bonne terre meuble. On taille et on arrose. Pendant l'été, de nombreux chevelus se développent de sorte qu'au moment d'extraire l'arbre, vous l'enlevez avec sa motte et vous le replantez avec toutes racines Le branchage aurait également subi une légère taille en même temps que la coupe des racines.

« M. Rousseau a sauvé par ce procédé de gros arbres souffrants, soit en le changeant de place, soit en renouvelant la terre autour des racines, par des amendements sains, d'un effet calme et prolongé.

« Dans toutes les propriétés où il a opéré ainsi, le savant arboriculteur déclare n'avoir jamais manqué aucun arbre.

Voici d'après le nouveau traité de commerce entre la France et l'Autriche les prix que payeront désormais les plus importantes des marchandises françaises à l'entrée en Autriche.

Vins	30 fr. les 100 kil
Alcools, eaux de vie	45 — »
Liqueurs	75 — »
Draps	4 fr. 25 par fil.
Tissus de soie	5 à 6 fr.
Tissus de coton, suivant leur nature	de 1,25 à 3,50 le kil.
Dentelles	5 fr. par kil.
Objets de meubles	1,50 à 2,50 par kil.

A l'entrée en France, les marchandises autrichiennes acquitteront les tarifs conventionnels généraux. Toutefois l'Autriche a obtenu les réductions particulières suivantes :

Sur les aciers, de 13 fr. à 9 fr. les 100 kil.
Sur les tapis de laine, de 15 0/0 à 10 0/0.
Sur les autres tissus de laine, on payera 10 0/0.
Les cristaux sont ramenés aux tarifs conventionnels.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frains, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi les quelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Braham, etc., etc.—Elle économise mille fois son prix en d'autres remèdes. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil. 7 fr. ; 6 kil. 32 fr. ; 12 kil 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée aux mêmes prix.

Nous ne saurions conseiller de meilleur agent pour la clarification des vins que la **Pulvérisine Appert**, bien supérieure aux œufs qui donnent souvent mauvais goût et produisent des lies infectes qui remontent, bien supérieure aux poudres de sang, de tannin, etc., moyens dégoûtants ; la Pulvérisine d'Appert agit toujours avec succès, sans jamais altérer la qualité du vin.

Le *Moniteur* rappelle aux consommateurs de gaz les prescriptions suivantes pour préserver des accidents :

1<sup>o</sup> En cas de fuite signalée par une odeur de gaz, les abonnés ne doivent pas eux-mêmes s'occuper de rechercher le siège de la fuite, mais faire prévenir immédiatement un appareilleur ;

2<sup>o</sup> Ils doivent empêcher qui que ce soit, même l'appareilleur, de rechercher la fuite avec le feu, et ils sont responsables de tout accident pouvant résulter de l'emploi de cette dangereuse méthode.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Cahors.

Cession de terrain pour le prolongement de l'Avenue du Cours Fénélon, à Cahors.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par arrêté du trente Janvier mil huit cent soixante-sept, pris en exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, le montant de l'indemnité à offrir à Monsieur Giraud (Jean) de Cahors, qui doit céder des terrains pour le prolongement de l'Avenue du Cours Fénélon dans cette ville, a été fixée à la somme de mille vingt-neuf francs ci..... 1,029 fr. »

Le présent Avis sera inséré au Journal légallement désigné à cet effet, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 30 Janvier mil huit cent soixante-sept.

Le Préfet du Lot,  
 Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur.  
 Signé : Ch. DE PEBEYRE.

PHARMACIE LACOMBE  
**DULAC SUCESSEUR**  
 SUR LES FOSSÉS  
**A CAHORS**  
**CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS**  
 GUÉRISON ASSURÉE  
 SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.  
**PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.**  
**Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise**  
 POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE  
 Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.  
 Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

CONFECTION DE PARIS  
**HAB LLEMENTS TOUS FAITS**  
 ET SUR MESURE  
**MAISON GREIL**  
 | CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

**JACQUES SÉGUY**  
 PEINTRE  
 MENTION HONORABLE  
 à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.  
 Peinture ordinaire, Enseignes et Viterie. Prix modérés.  
 A Cahors, rue Impériale, n°35.

**A LOUER**  
**1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT**  
**AU 2<sup>me</sup> ÉTAGE**  
**2<sup>o</sup> UN MAGASIN**  
 rue Fénélon, à Cahors.  
 MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

TOULOUSE  
**GRANDE LOTERIE**  
 AUTORISÉE DANS TOUT L'EMPIRE FRANÇAIS POUR L'ACHÈVEMENT DE L'ÉGLISE ST.-ÉTIENNE.  
**CAPITAL UN MILLION**  
**GROS LOT, 100,000 FR.**  
 Par arrêté préfectoral en date du 15 Janvier 1867.  
**TIRAGE 31 MARS**  
 LOTS ATTRIBUÉS AUX NUMÉROS GAGNANTS :  

1	Lot de	45,000	Ensemble
2	—	1,000	
3	—	500	
15	—	100	

 Ensemble 20,000 fr.  
**DIRECTEUR GÉRANT**  
 M. EMILE LACROIX, banquier, à Toulouse.  
 VENTE A CAHORS, chez M. MELLIS, organiste à la Cathédrale  
 DE BILLET { — chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> RATIER, débitante de tabac, sur le Boulevard.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LONDRES.  
**CAFÉ DES GOURMETS**  
 AROME SUPÉRIEUR CONCENTRÉ, ÉCONOMIE  
 FORCE ET — PREMIÈRE MARQUE —  
 La seule médaille d'honneur a été décernée par le jury de l'Exposition Universelle de Londres 1852 à MM. TRÉBULIEN frères, fournisseurs du Buffet français au palais de l'Exposition, pour l'excellence de leur **Café des Gourmets**. Ce délicieux produit n'est pas un café indigène : c'est un choix supérieur des meilleurs Cafés des îles ; le est garanti composé des sortes les plus délicates, et exempt de tout mélange de chicorée. La consommation du **Café des Gourmets**, QUI, EN 1864, AVAIT ÉTÉ DE 4,810, 439 KILOS, s'est élevée en 1865 au chiffre de :  
 Un million neuf cent vingt mille six cent kilos, ce qui représente, à 80 tasses par 1/2 kil, Trois cent sept millions trois cent cinq mille six cent tasses.  
 Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Café et par sa supériorité bien réelle.  
 Le public doit rigoureusement refuser tout produit qui ne porterait par la signature ci-contre :  
 Se trouve à Cahors, dans les principales maisons d'épicerie.

**Guérison de l'Epilepsie**  
 La Brochure du D<sup>r</sup> DURAND sur la guérison de cette terrible maladie par le *Galium palustre* cultivé, est envoyée gratuitement sur toute demande à franchise adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

**F. POISSON** Dentiste de Paris, rue Feydel, maison Pilat, à Cahors.  
 Opère tous les jours et pose les Dents Artificielles d'après tous les systèmes connus, nouveaux et anciens.

**MAUX DE GORGE**  
 Inflammations de la Bouche  
**PASTILLES DE THAN**  
 AU SEL DE BERTHOLLET  
 (Chlorate de potasse)  
 Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, croup, ulcérations, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.  
**DÉPÔTS :**  
 A Paris, pharmacie DEYRAN, faub. S-Denis, 90.  
 A Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

**MAL DE DENTS**  
 Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS  
 1 fr. 50 le flacon  
 A Cahors, Pharmacie centrale, V<sup>o</sup> LAYOU.  
 Le propriétaire-gérant A. LAYOU.